



RIODD 2026 : Résister, renoncer ou réinventer ?

Regards pluriels sur les imaginaires et pratiques pour une transformation sociale et écologique

Session thématique : L'approche par les communs : vers une nouvelle conception des politiques publiques ?
The commons approach: towards a new conception of public policies?

À soumettre sur SciencesConf
Avant le Vendredi 10 avril 2026

Animateur/trice(s) de la session :

- Nicolas Postel (CLERSE, Université de Lille), nicolas.postel@univ-lille.fr
- Léna Masson (LUMEN, Université de Lille), lena.masson@univ-lille.fr

Cadrage et objectifs de la session :

Les communs sont classiquement appréhendés comme des ressources, naturelles ou construites, dont la soutenabilité dépend de modalités d'organisation spécifiques situées au-delà de l'alternative marché/État (Hess & Ostrom, 2007)¹. La notion articule généralement trois dimensions : (1) une ressource à préserver/reproduire ; (2) une communauté d'utilisateurs organisée de manière démocratique ; (3) un ensemble de règles et d'arrangements institutionnels visant la satisfaction de besoins que l'on considère comme nécessaire de satisfaire. L'enjeu autour des communs a été de comprendre comment des formes d'action collective peuvent permettre de résoudre des problèmes auxquels les acteurs sont confrontés collectivement dans un but d'intérêt commun. Dans ce cadre, la littérature s'est intéressée aux agencements institutionnels qui soutiennent ces formes d'action collective, ne relevant ni du marché ni d'une autorité centrale. Une ambition centrale des travaux d'Ostrom (1990)² a été d'identifier les principes de conception des agencements institutionnels communautaires robustes, *i.e.* jugés

¹ Hess, C., Ostrom, E. (Eds.). 2007. *Understanding Knowledge as a Commons: From Theory to Practice*. Cambridge, MA: MIT Press.

² Ostrom, E. 1990. *Governing the commons: The evolution of collective action*. Cambridge : Cambridge University Press.

pérennes et adaptables sur de longues périodes. Dans ces travaux, l'acteur public y est appréhendé sous l'angle de l'absence d'ingérence, de la reconnaissance du droit à l'auto-organisation et de la résolution des conflits entre utilisateurs.

Cette première génération de travaux a conduit à appréhender les communs comme des objets relativement stabilisés, voire comme des formes institutionnelles déjà constituées. Des travaux plus récents invitent à déplacer le regard vers les pratiques par lesquelles les communs se construisent, se maintiennent, se transforment ou échouent. C'est ce que recouvre la notion de *commoning* : pas seulement la gestion collective d'une ressource, mais le processus social, politique et institutionnel par lequel des acteurs définissent ce qui doit être mis en partage, les règles légitimes d'usage, les frontières de la communauté concernée, ainsi que les finalités poursuivies (ex. Dardot & Laval, 2014 ; Gibson-Graham *et al.*, 2016)³. Le *commoning* renvoie ainsi à un travail continu de mise en relation, de délibération, de conflictualité, de production de règles et de capacités collectives, et déplace l'attention des « biens » (les communs) vers les pratiques sociales qui les instituent et les font vivre (Sirimorok *et al.*, 2023)⁴.

Ce déplacement est important car il permet d'étudier des pratiques dynamiques plutôt que des arrangements fixes, et donc d'étudier les groupes qui gèrent des communs, animés par des rationalités variées, dans des relations avec d'autres acteurs – y compris les pouvoirs publics (Sirimorok *et al.*, 2024)⁵. Or, si les recherches ont documenté les conditions de coopération autour des communs et du *commoning*, le rôle et les liens avec les pouvoirs publics y reste peu étudié, ces objets étant souvent pensés comme « incompatibles avec l'omniprésence des États et des marchés capitalistes » (Leitheiser *et al.*, 2022)⁶. Quelques travaux font néanmoins exception. Certains montrent la façon dont les communs peuvent s'articuler à des institutions publiques pour amplifier la portée politique d'initiatives locales et enrichir l'action publique (Rigkos-Zitthen & Kapitsinis, 2025)⁷. D'autres analysent les relations entre autogestion locale et pouvoirs publics, notamment autour des ressources hydriques (Hoogesteger *et al.*, 2023)⁸, ou encore la manière dont l'État peut lui-même devenir un moteur de création des communs, comme dans le programme participatif Baan Mankong en Thaïlande (Shelby, 2022)⁹.

³ Dardot, P. Laval, C. 2014. *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*. Paris, La Découverte ; Gibson-Graham, J.K. *et al.* 2016. *Commoning as a postcapitalist politics*. In : Amin, A., Howell, P. *Releasing the Commons. Rethinking the futures of the commons*. London : Routledge, p. 192-212.

⁴ Sirimorok, N. *et al.* 2023. Placing the Commoning First: Getting Beyond the Patronage Trap in Natural Resource Decentralization Policies. *Forest and Society*, 7(2), p. 412-434.

⁵ Sirimorok, N. *et al.* 2024. Linking commoning with social forestry: An Indonesian case. *Trees, Forests and People*, 18.

⁶ Leitheiser, S. *et al.* (2022), Toward the commoning of governance. *Environment and Planning: Politics and Space*, 40(3), p. 744-762.

⁷ Rigkos-Zitthen, I., Kapitsinis, N. 2025. On commons, state institutions and capitalism. *The Geographical Journal*, 191(3).

⁸ Hoogesteger, J., *et al.* 2023. River Commoning and the State: A Cross-Country Analysis of River Defense Collectives. *Politics and Governance*, 11(2), p. 289-292.

⁹ Shelby, H., 2022. Commoning or being commoned? Institutions, politics, and the role of the state in collective housing policy in Bangkok, Thailand. *Planning Theory*, 21(4), p. 333-353.

Ainsi, si la littérature sur les communs s'inscrit dans une tradition ayant tendance à véhiculer une vision minimaliste de l'action publique (Baron *et al.*, 2011)¹⁰, Schweizer (2017)¹¹ souligne la multiplicité des formes d'imbrication entre communs et politiques publiques, ainsi que le besoin de recherches plus détaillées sur ces liens. Cette question est d'autant plus importante que l'un des reproches régulièrement adressés aux communs concerne leur difficulté à résoudre le « problème d'échelle » (Harvey, 2012)¹², ces types d'organisations étant perçues comme « non scalables » (Berkowitz & Guérineau, 2026)¹³. À cet égard, le rôle des États et des institutions publiques ne peut être écarté : ils disposent de capacités spécifiques pour traiter des problèmes généraux et globaux et pour institutionnaliser les pratiques alternatives (Mitchell & Fazi, 2017)¹⁴. Dans cette veine, Leitheiser *et al.* (2022) vont jusqu'à suggérer qu'une nouvelle raison d'être des institutions étatiques pourrait résider dans l'institutionnalisation des processus de *commoning*.

Partant de ce constat, cette session propose de renverser le point de vue sur les communs. Il ne s'agit pas ici d'étudier comment des collectifs s'auto-organisent à distance de l'État, mais d'examiner dans quelles conditions l'action publique peut reconnaître, soutenir, équiper ou au contraire contrarier des processus de *commoning*. En ce sens, nous souhaitons discuter l'hypothèse selon laquelle les communs ne constituent pas uniquement une alternative aux politiques publiques, mais peuvent aussi inviter à en repenser les formes, les instruments et les finalités.

Cette session se centre donc sur les communs comme « processus » et sur les mécanismes d'institutionnalisation de ces formes d'organisation. Cette proposition paraît d'autant plus nécessaire que de nombreuses expériences contemporaines se situent à l'intersection de dynamiques citoyennes, d'organisations productives, de collectivités territoriales et d'institutions publiques. C'est le cas, par exemple, des communs urbains liés à l'usage partagé d'espaces, à l'alimentation ou à l'énergie ; des coopératives énergétiques citoyennes et des dispositifs territoriaux de transition ; des tiers-lieux, ressourceries, recycleries ou ateliers partagés ; des initiatives de santé communautaire ou d'habitat participatif ; des communs numériques et infrastructures ouvertes ; ou encore de certaines expérimentations autour de l'eau, de la forêt, de l'alimentation ou de la mobilité. Dans tous ces cas, la question n'est pas seulement celle de la survie d'une initiative locale, mais celle de son passage à l'échelle, de son inscription et de sa pérennisation dans des environnements institutionnels, juridiques, économiques et politiques plus larges.

Trois séries de questions structureront la session :

¹⁰ Baron, C. et al. 2011. Le courant des « Common-Pool Resources » : un bilan critique. In : Dahou, T. et al. *Pouvoirs, Sociétés et Nature au Sud de la Méditerranée*, Editions INRAT/IRD/Karthala, p.29-51.

¹¹ Schweizer, R. 2017. Analyse des politiques publiques en Suisse. In : Cornu, M. et al., *Dictionnaire des biens communs*. Paris : PUF.

¹² Harvey, D. (2012). The creation of the Urban Commons. In: Harvey, D. (ed.). *Rebel Cities: From the Right to the City to the Urban Revolution*. New York, NY: Verso, pp.67-88.

¹³ Berkowitz, H., Guérineau, M. 2026. Contesting scalability, organizing non-scalable worlds. *Ephemera*.

¹⁴ Mitchell, W., Fazi, T. (2017). *Reclaiming the State: A Progressive Vision for Sovereignty for a Post Neoliberal World*. London: Pluto Press.

1) *L'« approche par les communs » comme processus de transition.* Le premier axe porte sur l'approche par les communs entendue comme processus de transition plutôt que comme état réalisé. Les organisations, collectifs, territoires étudiés peuvent présenter des pratiques qui s'inscrivent dans cette approche, qui peut-être en cours et non totalement finalisée, sans que cela soit toujours explicite. Ils repensent l'usage de la ressource à partir d'une approche pouvant s'apparenter à du *commoning* et questionnent non seulement les modes de production, mais aussi l'utilité sociale de ce qui est produit. L'objectif est ici de mieux comprendre ce que recouvre concrètement une approche par les communs, y compris lorsque les acteurs ne mobilisent pas explicitement cette catégorie.

2) *Le rôle des pouvoirs public dans l'institutionnalisation de ces modes d'organisation.*

Le deuxième axe s'intéresse aux formes d'imbrication possibles entre communs et action publique. Quels rôles peuvent jouer les pouvoirs publics – locaux, nationaux, fédéraux, agences, opérateurs – dans la reconnaissance, le soutien ou l'institutionnalisation de ces dynamiques ? Quels instruments sont mobilisés : cadres juridiques, financements, mise à disposition d'infrastructures, commande publique, ingénierie territoriale, évaluation, intermédiation, mise en réseau ? À quelles conditions ces appuis renforcent-ils les capacités d'auto-organisation sans normaliser, capturer ou dépolitiser les initiatives ?

3) *Partir des attentes et des besoins des acteurs.*

Le troisième axe propose de partir des besoins exprimés par les acteurs eux-mêmes. Les collectifs engagés dans la bifurcation ou dans un autre modèle productif restent peu visibles pour l'action publique et la politique de l'offre ne les identifie pas comme relevant d'une catégorie particulière à aider. Dans certains cas, les politiques publiques peuvent même fragiliser ces initiatives en les mettant en concurrence, en les instrumentalisant ou en se substituant à elles. La session entend ainsi accueillir des travaux attentifs aux attentes formulées par les acteurs : de quoi ont-ils besoin pour durer, se coordonner, transmettre, préserver leur autonomie, transformer leur environnement institutionnel ou changer d'échelle ? Cet axe ouvre également la discussion sur les méthodes de co-construction des politiques publiques et des objets de recherche avec les acteurs concernés, caractéristiques du mouvement des communs.

À travers l'analyse de politiques publiques, d'initiatives organisationnelles, de dispositifs territoriaux ou d'agencements institutionnels liés à la transition, l'enjeu est de réunir des contributions empiriques et conceptuelles pour initier une discussion structurée sur le double mouvement suivant : (i) équiper l'action publique pour soutenir les communs ; (ii) équiper la théorie des communs pour y penser la place des pouvoirs publics.

La session est ainsi ouverte à des communications portant, par exemple, sur :

- des enquêtes empiriques sur des expériences contemporaines de *commoning* ;
- des analyses de politiques publiques locales, nationales ou

- européennes en lien avec les communs ;
- des travaux sur les tensions entre institutionnalisation, autonomisation et politisation ;
- des recherches sur les méthodes de co-construction de l'action publique ;
- des contributions théoriques ou méthodologiques interrogeant les usages mêmes de la catégorie de communs et le rôle des pouvoirs publics.

Cette session s'inscrit dans le projet Jalons pour une Politique Publique des Communs (JPPC) porté par Nicolas Postel et Léna Masson à l'Université de Lille.

